

parti impérialiste, MM. Rouher, Abbatucci, etc., assura le succès de cette liste : M. Galloni d'Istria fut élu sénateur par 234 voix sur 476 votants. Il siégea à la Chambre haute dans le groupe de l'Appel au peuple, vota pour la dissolution de la Chambre des députés (1877), soutint le gouvernement du Seize-Mai, combattit ensuite le ministère parlementaire de Dufaure et ceux qui suivirent, et vota constamment avec la droite : contre l'article 7, contre l'application des lois aux congrégations non autorisées, contre les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, contre la réforme judiciaire, contre le divorce. Il ne fut pas réélu au renouvellement triennal du 25 janvier 1885. Conseiller général du canton d'Olméto, il avait été mis à la retraite comme sous-préfet le 29 août 1873. Chevalier de la Légion d'honneur.

GALLOT (JEAN-GABRIEL), député en 1789, né à Saint-Maurice-le-Girard (Vendée) le 3 septembre 1744, mort à la Rochelle (Charente-Inférieure) le 4 juin 1794, exerçait à Saint-Maurice la profession de médecin. Membre, pour l'élection de Foutenay-le-Comte, de l'assemblée d'élection convoquée en vertu de l'édit du 12 juillet 1787, il fut élu, le 16 mars 1789, par la sénéchaussée du Poitou, député du tiers aux Etats-Généraux. Il vota avec la majorité réformatrice de l'Assemblée constituante. Devenu, le 10 septembre 1791, administrateur du département de la Vendée, il prit une part active à la lutte contre le soulèvement royaliste, et se mit, en 1793, à la tête des troupes envoyées contre les incendiaires de Chollet. Il mourut l'année suivante.

GALLOT (MOYSE-ANDRÉ), député de 1827 à 1831, fils du précédent, né à Saint-Maurice-le-Girard (Vendée) le 30 novembre 1782, mort à Saint-Maurice-le-Girard en 1841, propriétaire à la Rochelle où il dirigeait une entreprise de roulage, fut élu député, le 17 novembre 1827, par les libéraux du 1^{er} arrondissement de la Charente-Inférieure (la Rochelle), avec 187 voix sur 233 votants et 333 inscrits, contre 85 à M. Fleuriat de Bellevue. Il fit partie de l'opposition constitutionnelle, fut des 221, et obtint sa réélection, le 23 juin 1830, par 234 voix (328 votants, 374 inscrits), contre 83 à M. Fleuriat de Bellevue. Il prit part à l'établissement du gouvernement de Louis-Philippe, et quitta la vie politique en 1831.

GALLY (JEAN-HONORÉ-ANTOINE-VINCENT-MARIE), député au Corps législatif de l'an X à 1813, né à Luceram (Alpes-Maritimes) le 25 janvier 1745, mort à une date inconnue, « fils à M. Pierre Gally et à la dame Anne-Françoise Gally, » était juge au tribunal criminel de Nice, lorsqu'il fut élu (6 germinal an X), par le Sénat conservateur, député des Alpes-Maritimes au Corps législatif. Il obtint un renouvellement de mandat le 2 mai 1809, et siégea dans cette Assemblée jusqu'en 1813, parmi les zélés partisans du gouvernement impérial.

GALMICHE (NICOLAS), député de 1822 à 1824, né à Vesoul (Haute-Saône) le 18 janvier 1761, mort à Vesoul le 16 novembre 1833, fit ses études à l'université de Besançon, et revint dans sa ville natale comme avocat au parlement. En 1791, il devint commissaire du gouvernement près le tribunal de district de Vesoul, et, en l'an V, professeur de législation à l'Ecole centrale de Vesoul. Sa chaire ayant été supprimée, il reprit sa robe d'avocat. Nommé

(1816) vice-président du tribunal civil de Vesoul, puis président de la cour prévôtale de la Haute-Saône, il fut élu député, le 28 janvier 1822, dans le 2^e arrondissement électoral de la Haute-Saône (Vesoul), en remplacement de Martin (de Gray), démissionnaire, par 115 voix sur 207 votants et 297 inscrits, contre 91 voix à M. Nourrisson; réélu, le 13 novembre suivant, par 134 voix sur 263 votants et 301 inscrits, contre 123 à M. de Grammont, il ne se représenta pas en 1824. A la Chambre, il s'était mêlé aux débats concernant la jurisprudence et l'agriculture, et s'était fait remarquer dans les bureaux et les commissions. Conseiller municipal et conseiller d'arrondissement, il a laissé en manuscrit un *Cours complet de droit*. Chevalier de la Légion d'honneur.

GALOS (JACQUES), député en 1830, né à Arance (Basses-Pyrénées) le 29 septembre 1774, mort à Paris le 30 décembre 1830, était maître des requêtes au conseil d'Etat. Le 21 octobre 1830, la démission de M. de Lur-Saluces ayant déterminé une vacance à la Chambre des députés pour le 5^e collège de la Gironde (La Réole), M. Jacques Galos fut élu député de cet arrondissement par 128 voix (221 votants, 302 inscrits). Il se rendit à Paris et eut à peine le temps de prendre place dans la majorité conservatrice du Palais-Bourbon : il mourut le 30 décembre de la même année et fut remplacé, comme député, par M. Jay.

GALOS (JOSEPH-HENRI), député de 1837 à 1848, né à Bordeaux (Gironde) le 26 octobre 1804, mort à Bordeaux le 1^{er} juillet 1873, fils du précédent, était négociant à Bordeaux. En juillet 1830, il sauva la vie au préfet de la Gironde, M. de Curzay, que des émeutiers voulaient jeter dans la Garonne. Conseiller d'arrondissement de la Gironde, il fut, le 4 novembre 1837, élu député du 5^e collège de ce département (Bazas), par 151 voix sur 249 votants et 318 inscrits. M. Joseph Galos prit place dans les rangs des conservateurs, parla en faveur de la liberté commerciale, fut réélu, le 2 mars 1839, par 175 voix sur 241 votants et 320 inscrits, appuya le gouvernement en toutes circonstances, et fut récompensé de son concours par le poste de directeur de l'administration des colonies (1842). Il obtint encore sa réélection le 9 juillet 1842, avec 165 voix (363 votants, 356 inscrits), contre le candidat de l'opposition démocratique, M. Servière, puis, le 1^{er} août 1846, avec 225 voix sur 394 votants et 443 inscrits, contre 161 à M. Servière. M. Joseph Galos vota, en 1845, pour l'indemnité Pritchard, et soutint la politique de Guizot jusqu'à la révolution de 1848. Rendu à la vie privée, il donna à la *Revue des Deux-Mondes* des articles intéressants sur les colonies. En 1852, il allait être déporté par la commission mixte de la Gironde, lorsque l'intervention de son oncle, le général Baragney-d'Hilliers, le sauva. Il entra au conseil d'administration du chemin de fer de l'Est, refusa la candidature à l'Assemblée nationale qui lui fut proposée en février 1871, et fut nommé, par M. Thiers, membre du conseil supérieur du commerce et du conseil supérieur de l'instruction publique. Il avait épousé la fille du général Foy. On a de lui : *La Marine marchande* (1865). Officier de la Légion d'honneur.

GALPIN (LÉOPOLD-FRÉDÉRIC-AUGUSTE-CLÉMENT), député de 1876 à 1894, né au Mans (Sarthe) le 23 février 1832, mort à Paris le

15 décembre 1884, propriétaire dans la Sarthe, étudia la médecine, et, mêlé sous l'Empire à l'opposition libérale, collabora au *Nain jaune*, et contribua à la fondation de plusieurs feuilles démocratiques. Après le 4 septembre 1870, il fut maire de Pontvallain. En octobre 1871, il fut élu membre du conseil général de la Sarthe pour le canton de Pontvallain; il devint l'un des secrétaires de ce conseil. Il avait obtenu, le 8 février de la même année, dans son département, sur une liste républicaine de candidats à l'Assemblée nationale, 27,736 voix (84,400 votants). Lors des élections du 20 février 1876 pour la Chambre des députés, M. Galpin posa sa candidature dans l'arrondissement de la Flèche, et fut élu député par 13,121 voix (22,882 votants, 27,393 inscrits), contre 8,460 voix à M. de Juigné, légitimiste, et 1,221 à M. Bertron-Auger, autre candidat conservateur; dans sa profession de foi, il engageait les électeurs à soutenir la République, et se prononçait en faveur des lois constitutionnelles. M. Galpin prit place dans la gauche modérée, s'associa à la protestation des gauches contre le gouvernement du Seize-Mai, et, le 19 juin 1877, fit partie des 363 députés qui votèrent contre le cabinet de Broglie-Fourtou. Il fut réélu, le 14 octobre 1877, par 13,380 voix (24,457 votants, 28,207 inscrits), contre 10,985 voix à M. de Juigné, candidat officiel, reprit alors sa place dans la majorité républicaine, vota pour la nomination d'une commission d'enquête sur les actes du cabinet du 16 mai pendant la période électorale, pour l'ordre du jour contre le ministère de Rochebouët, pour les invalidations de plusieurs députés de la droite, appuya le cabinet Dufaure, et approuva l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur et l'application des décrets aux congrégations non autorisées. Réélu, le 21 août 1881, par 15,990 voix (22,011 votants, 28,057 inscrits), contre 5,790 voix à M. de la Bouillerie, légitimiste, il soutint la politique opportuniste des ministères Gambetta et Ferry, et donna son suffrage aux crédits de l'expédition du Tonkin. Il mourut avant la fin de la législature (1884).

GALPIN (GASTON-GEORGES), député depuis 1885, né à Alençon (Orne) le 9 janvier 1841, se fit recevoir licencié en droit, et entra dans l'administration en 1862, comme chef de cabinet de préfets dans la Moselle, puis dans la Côte-d'Or. Il était conseiller de préfecture de l'Yonne en 1870; il donna sa démission, contracta un engagement volontaire, et fit la campagne comme sous-intendant militaire attaché au quartier-général de la deuxième armée de la Loire. Nommé, en 1877, conseiller général de la Sarthe pour le canton de Fresnay-sur-Sarthe, et maire d'Assé-le-Boisne, il fonda, trois ans après, le comice agricole de Fresnay, qu'il présida. Porté, aux élections générales du 20 février 1876, comme candidat bonapartiste à la députation dans la 2^e circonscription de l'arrondissement de Mamers, il échoua, avec 2,780 voix contre 7,480 données à l'élu, conservateur orléaniste, M. de Perrochel, et 3,643 à M. de Saint-Albin. Il ne fut pas plus heureux à l'élection partielle motivée, le 12 février 1882, par le décès de M. de Perrochel; il n'obtint que 379 voix contre 7,672 à l'élu, M. Caillard d'Aillières, et 4,064 à M. Levasseur. M. Galpin entra au parlement aux élections générales du 4 octobre 1885, porté sur la liste d'union conservatrice de la Sarthe, et élu, au second tour (18 octobre), le 7^e et dernier, par 51,758 voix sur 107,837 votants et 127,345 inscrits. M. Galpin

a siégé à la droite bonapartiste, a fait partie des commissions d'initiative parlementaire, des sous-préfets, du canal de Panama, etc., a pris la parole sur le budget, dans les discussions d'administration, sur les crédits du ministère de l'Agriculture, et a voté contre les crédits du Tonkin, contre la loi scolaire, pour la réduction des gros traitements, pour l'unification de la retraite des officiers, pour la revision de l'impôt foncier, contre l'obligation du service militaire pour les séminaristes, pour la surtaxe des céréales et les droits protecteurs sur les bestiaux, et, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

GALTIE (FRANÇOIS), député au Conseil des Anciens, né à Villefranche (Aveyron) le 22 mai 1735, mort à Villefranche le 4 décembre 1799, était homme de loi à Villefranche (Aveyron). Le 24 germinal an V, ce département l'envoya siéger au Conseil des Anciens, par 293 voix sur 354 votants. Il s'y fit peu remarquer et quitta l'Assemblée en l'an VII.

GALTIE (JEAN-ANTOINE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Villefranche (Aveyron) le 8 juillet 1743, mort à Villefranche le 19 mars 1808, frère du précédent, homme de loi à Caylus, fut, le 23 germinal an V, par 199 voix sur 228 votants, élu député du Lot au Conseil des Anciens, d'où il sortit en l'an VII. Le gouvernement consulaire le nomma (8 prairial an VIII) commissaire près le tribunal civil de Villefranche. Législateurs en même temps, les deux frères Galtie demeuraient ensemble à Paris, rue de Valois, 81.

GALTIER (JEAN-ANTOINE-AUGUSTE), député de 1883 à 1889, né au Caylar (Hérault) le 23 janvier 1842, débuta dans la vie publique, après le 4 septembre 1870, comme sous-préfet de Lodève; mais il ne resta pas longtemps en fonctions, ayant pris le commandement d'un bataillon des mobilisés de l'Hérault. Il ne entra dans l'administration qu'après les élections républicaines du 14 octobre 1877, et fut nommé sous-préfet d'Aix, puis préfet de l'Aveyron. Il occupa ensuite la préfecture du Doubs, et fut décoré de la Légion d'honneur le 13 juillet 1881. Le décès de M. Arrazat ayant déterminé une vacance à la Chambre des députés pour l'arrondissement de Lodève, M. Galtier se présenta, le 25 novembre 1883, comme candidat républicain radical, pour lui succéder, et fut élu député par 7,070 voix (14,261 votants, 17,265 inscrits), contre 7,033 à M. Leroy-Beaulieu. Il prit place à la gauche radicale et vota généralement avec ce groupe. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste radicale de l'Hérault, il fut réélu député, le 5^e sur 7, par 51,346 voix (93,202 votants, 134,909 inscrits). M. Galtier vota pour la revision de la Constitution, suivit les inspirations de M. Clémenceau, contribua au renversement des ministères Freycinet, Rouvier, etc., et soutint le cabinet Floquet; à la fin de la législature, il s'abstint sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), et vota contre l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la

Ligne des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

GALY-CAZALAT (ANTOINE), représentant du peuple en 1848, né à Saint-Girons (Ariège) le 9 juillet 1796, mort à Paris le 8 décembre 1869, fit ses études à Toulouse, entra en 1815 à l'École polytechnique, licenciée l'année suivante, et fut nommé successivement professeur de physique aux collèges de Perpignan, de Nancy et Versailles. Devenu ingénieur civil, il construisit, en 1830, la première voiture à vapeur routière, et reçut des médailles d'or de l'Institut et de la Société d'encouragement. Le 13 avril 1848, il fut élu représentant de l'Ariège à l'Assemblée constituante, le 17^e et dernier, avec 15,907 voix sur 65,072 votants et 71,717 inscrits; il prit place parmi les républicains de la nuance du *National*, fit partie du comité de la marine, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre l'impôt progressif, pour l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau. Hostile à la politique du prince-président, il ne fut pas réélu à la Législative. Il s'occupa d'arts mécaniques et créa plusieurs machines, dont l'une, qui figura à l'Exposition universelle de 1855, à Paris, sous le nom d'aéroposte, fut l'origine de nos tubes pneumatiques de dépêches.

GAMBETTA (LÉON-МИХЛ), député au Corps législatif de 1869 à 1870, membre du gouvernement de la Défense nationale, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, député de 1876 à 1882, et ministre, né à Cahors (Lot) le 2 avril 1838, mort à Ville-d'Avray (Seine-et-Oise) le 31 décembre 1882, appartenait à une famille génoise qui s'établit à Cahors au commencement de ce siècle. Son père, aujourd'hui retiré à Nice, avait fondé une maison d'épicerie qui portait cette enseigne : BAZAR GÉNOIS. *Gambetta jeune et Cie. Sucres du Havre, Nantes et Bordeaux.* Le propriétaire du Bazar génois épousa, en 1837, Mlle Madeleine Massabie, fille d'un pharmacien de Cahors, et de cette union naquirent deux enfants : Léon Gambetta, et une fille, Benedetta, mariée en secondes noces à M. Lérès, qui fut inspecteur des contributions directes, puis percepteur à Lyon. L'enfance de Léon Gambetta ne fut point marquée par l'autre fait notable que l'accident qui le priva d'un œil. Il avait alors de huit à neuf ans : comme il jouait avec l'outil d'un coutelier, son voisin, le fer vint le frapper à l'œil droit; il souffrit pendant de longues années, l'œil grossit démesurément, enfin la souffrance étant devenue intolérable, Gambetta, en 1867, s'adressa au docteur Fieuzal, son ami, qui pratiqua l'ablation de l'œil. Il fit, sans éclat, ses études classiques au petit séminaire de Montfaucon, puis au lycée de Cahors, vint étudier le droit à Paris, et prit, en janvier 1857, sa première inscription. « Après avoir écouté les maîtres, écrit un biographe, il s'entretenait avec ses compagnons, interrogeant, parlant, cherchant à persuader ceux à côté de qui le hasard le faisait cheminer par les rues. Il tenait de son père le don de la parole, de son père qui, quoique ancien marchand de comestibles (sic), est doué d'une véritable éloquence naturelle. » Admis dans l'intimité du professeur Vallette, il passa, en janvier 1860, sa thèse de licence, puis revint à Cahors où son père lui

proposa de l'associer à son commerce ou de le faire nommer employé à la préfecture du Lot; mais les allures indépendantes et le « manque de tenue » du jeune avocat empêchèrent la réalisation de ce projet. Grâce à l'affectueuse complicité de sa tante, Mlle Jenny Massabie, Gambetta, que la capitale attirait, obtint de retourner à Paris, après avoir, en qualité de fils d'étranger, opté pour la nationalité française par un acte portant la date du 23 septembre 1859. La tante et le neveu s'installèrent rue Vavin; Gambetta s'inscrivit, la même année, au tableau de l'ordre des avocats et à la conférence Molé, et devint bientôt secrétaire de Crémieux. On remarqua vite ses brillantes qualités d'orateur, sa facilité d'élocution, le timbre puissant de sa voix. Autour de lui se groupaient ses camarades. — « Viens donc entendre parler Gambetta, » se disait-on au quartier Latin. Et on se rendait au café Procope, où l'interminable causeur déversait sa sève en développant le premier sujet venu. Léon Gambetta n'avait plaidé que rarement au Palais, mais la plupart des tables d'hôte et des brasseries fréquentées par la jeunesse des écoles avaient retenti de sa parole véhémement; il avait fait en outre un véritable stage dans les tribunes du Corps législatif dont il ne manquait guère une séance, lorsque le gouvernement impérial, en déférant à la justice les journaux qui avaient ouvert la souscription Baudin, et en poursuivant les manifestations du cimetière Montmartre (1869), offrit à Gambetta une occasion inespérée de se mettre en vue. Le *Réveil*, qui s'était fait le promoteur de la souscription, fut un des premiers poursuivis. MM. Delescluze et Ch. Quentin furent traduits, avec un grand nombre de leurs confrères, devant la 6^e chambre du tribunal correctionnel de la Seine (octobre 1868), comme prévenus de manœuvres à l'intérieur, dans le but de troubler la paix publique et d'exciter à la haine ou au mépris du gouvernement de l'empereur. M. Vivien présidait le tribunal; M. Aulois occupait le siège du ministère public. Les défenseurs étaient MM. Crémieux, Jules Favre, Emmanuel Arago, Clément Laurier, etc. Delescluze, sur la recommandation de quelques amis et à cause de la puissance phonique extraordinaire du jeune avocat, avait accepté pour défenseur Gambetta, qui lui était complètement inconnu. Crémieux prit le premier la parole en réponse au réquisitoire de l'avocat du gouvernement. Gambetta se leva à son tour. Calme au début, il déclara qu'il posait aux hommes chargés de faire respecter la justice cette question : « Existe-t-il un moment où, sous prétexte de salut public, on puisse renverser la loi et traiter comme criminels ceux qui la défendent au péril de leur vie? » Puis, haussant le ton peu à peu, il observa que le dernier endroit qu'on eût dû choisir pour plaider une telle cause était l'enceinte dans laquelle siègent des magistrats, et il continua en s'écriant : « Rappelez-vous ce que c'est que le 2 décembre! Rappelez-vous ce qui s'est passé!... Oui! le 2 décembre, autour d'un prétendant, se sont groupés des hommes que la France ne connaissait pas jusque-là, qui n'avaient ni talent, ni honneur, ni rang, ni situation, de ces gens qui à toutes les époques sont les complices des coups de la force, de ces gens dont on peut répéter ce que Salluste a dit de la tourbe qui entourait Catilina, ce que César dit lui-même en traçant le portrait de ses complices, éternels rebuts des sociétés régulières, *ere alieno obruti et vitis onusti*, « un tas d'hommes perdus de dettes et de crimes, » comme traduisait Corneille. C'est avec ce per-

sonnel que l'on s'abre depuis des siècles les institutions et les lois, et la conscience humaine est impuissante à réagir, malgré le défilé sublime des Socrate, des Thraxas, des Cicéron, des Caton, des penseurs et des martyrs qui protestent au nom de la religion immolée, de la morale blessée, du droit écrasé sous la botte d'un soldat... » Gambetta s'était élevé d'un coup à une hauteur d'éloquence qu'il ne devait guère dépasser. L'éclat tumultueux de sa voix, l'animation de son geste et jusqu'au débrailé de sa mise, tout dénotait en lui une inspiration violente et contribuait à produire un effet qui fut prodigieux. Vainement l'avocat impérial s'était écrié : « Mais ce n'est plus de la plaidoirie ! » Vainement le président avait essayé à plusieurs reprises d'interrompre et de modérer cette harangue passionnée : leurs efforts et leur langage se perdaient dans le tonnerre de l'organe de Gambetta et dans la précipitation impétueuse de son débit. « Ils ont voulu me fermer la bouche, disait l'avocat au sortir de l'audience, mais je les ai submergés. » Quand il eut fini de parler, et que les cheveux en désordre, le front ruisselant de sueur, tout vibrant encore de son émotion, il retomba sur son banc, des salves d'applaudissements éclatèrent dans la salle, sur l'escalier du palais, et se répercutèrent dans la cour et dans la rue. Le lendemain, il ne fut question dans toute la presse que de cet immense succès. Le *Figaro* écrivait alors de Gambetta : « *Ego nominor leo*. M. Gambetta est un orateur de race. Il l'est non seulement en cela qu'il tirera toujours grand parti d'une belle cause, mais encore en ceci : qu'il ne fera jamais un bon plaidoyer dans une affaire de mur mitoyen. Il faut à cette grande éloquence les grandes salles et les grandes questions ; les grandes salles, car sa voix a des éclats suffisants pour les remplir ; les grandes questions, parce qu'il saura toujours s'élever à leur niveau. Rien qu'à voir cette carrure large et solide, cette tête bien posée sur un cou puissant, ce poing vigoureux et fait pour marteler l'idée sur la barre, cet œil de cyclope où se concentrent toutes les lueurs d'une âme ardente, on comprend qu'on n'a pas devant soi un bavard vulgaire, mais bien plutôt un bon dogue de combat, de ceux qui méprisent les roquets et se réservent pour les vrais coups de gueule... » La personnalité de Gambetta se trouvait ainsi mise en relief peu de temps avant les élections générales de 1869. Les plaidoiries du procès Baudin furent imprimées et vendues à un nombre considérable d'exemplaires. Après avoir défendu le *Réveil* à Paris, Gambetta alla plaider à Lille pour le *Progrès du Nord*, puis défendit l'*Emancipation* à Toulouse où l'attendaient de chaleureuses ovations. Il était devenu un homme politique. Sa candidature fut posée par la démocratie radicale, et simultanément adoptée dans la 1^{re} circonscription des Bouches-du-Rhône et dans la 1^{re} de la Seine. Gambetta accepta le mandat impératif et souscrivit au fameux « programme de Belleville », qui comprenait parmi ses principaux articles la séparation de l'Église et de l'État et l'abolition des armées permanentes, et dont l'abandon fut plus tard un des plus amers griefs des républicains intransigeants contre l'opportunisme au pouvoir. On reprocha dès lors au candidat, — ce fut M. Arthur Ranc, devenu plus tard un ardent champion du gambettisme, qui se fit dans le *Diable à quatre* le très vif interprète de ces attaques, — de tenir aux électeurs marseillais un langage sensiblement plus modéré que le programme de Belleville, dont la couleur révo-

lutionnaire aurait été accentuée en vue du succès. Toutefois Gambetta l'emporta dans les deux collèges électoraux : à Paris, il passa au premier tour de scrutin (24 mai 1869), avec 21,744 voix (38,083 votants, 47,208 inscrits, contre 11,604 voix à M. Hipp. Carnot, 2,391 à M. Frédéric Terme, 1,637 à M. Balagny et 385 à M. Pasquet ; à Marseille, il ne fut élu que le 6 juin, après ballottage, par 12,868 voix (18,325 votants, 30,816 inscrits), contre 5,066 voix à M. Ferdinand de Lesseps. MM. Thiers et Sauvaire de Barthélemy, candidats du premier tour, s'étaient retirés dans l'interval. Le nouvel élu opta pour les Bouches-du-Rhône, ce qui permettait de nommer à Paris un autre candidat radical. M. Henri Rochefort bénéficia de cette option. Gambetta avait promis à ses électeurs de faire à l'Empire une opposition « irréconciliable ». Cependant une maladie du larynx, survenue à la suite de la campagne électorale, le tint pendant quelque temps éloigné de la Chambre. Rétabli, il alla s'asseoir à gauche, et prit une part active aux travaux parlementaires. Le 7 février 1870, il protesta contre l'arrestation de M. Henri Rochefort appréhendé au corps à sa sortie du Palais-Bourbon à cause du rôle qu'il avait joué aux funérailles de Victor Noir. Quelques semaines plus tard, il présenta à l'Assemblée un projet de loi sur l'admission dans les maisons d'aliénés, projet motivé par les scandales récents de l'affaire Saudon. Enfin, le 5 avril, il prononça sur le plébiscite un discours retentissant, qui débuta par l'assurance que l'orateur saurait reconnaître la bienveillance de la Chambre par la mesure et la modération de langage que comportait la grandeur du débat ; ce discours fut écouté avec une sympathie relative par la majorité, qui, s'apercevant de la fatigue du député des Bouches-du-Rhône, l'invita à interrompre sa démonstration pour prendre quelque repos. Gambetta ne fut pas insensible à ces regards, et, confiant dans sa popularité, il saisit alors plus d'une occasion de rassurer le parti conservateur et de se concilier, s'il était possible, son appui. Il écrivit, le 24 avril 1870, dans une lettre destinée à la publicité : « Il faut surtout s'attacher à dissiper les calomnies dont on couvre nos doctrines et nos aspirations. Il faut dire, redire et prouver que pour nous le triomphe de la démocratie fondée sur de libres institutions, c'est la sécurité et la prospérité assurées aux intérêts matériels, la garantie étendue à tous les droits, le respect de la propriété, la protection des droits sacrés et légitimes des travailleurs, l'amélioration et la moralisation des déshérités, sans atteinte, sans péril pour les favoris de la fortune ou de l'intelligence... » Vers la même époque, il fit à la tribune du Corps législatif cette déclaration souvent citée et commentée depuis : — « *Il n'y a pas une question sociale*, il y a des questions sociales ! » Il se montra plus hardi, au point de vue purement politique, dans son discours au banquet qui lui fut offert par la jeunesse des écoles. Depuis le plébiscite jusqu'à la déclaration de guerre, l'orateur de la gauche prit fréquemment la parole. Dans la séance de nuit du 16 juillet 1870, succédant à Thiers et à Jules Favre, il vint à son tour combattre la déclaration de guerre, rappela que, quatre ans auparavant, lors de la défaite de l'Autriche par la Prusse, la politique impériale ne ressemblait en aucune façon à la politique de 1870, et déclara qu'il importait de donner devant l'Europe les raisons de ce changement de conduite. Il invita le gouvernement à justifier sa diplomatie,

réclama vainement la communication de la pièce qui avait été l'occasion du *casus belli*, et insista sans plus de succès auprès de la majorité, pour qu'elle ne consentit à tirer l'épée qu'à la condition de prouver que la nation avait été profondément et réellement outragée. M. Emile Ollivier répondit en exprimant son étonnement d'entendre discuter « des questions d'honneur ». Le 23 août 1870, Gambetta réitéra à la Chambre d'inutiles avertissements. Bientôt les événements se précipitèrent, et Paris frémissant apprit la nouvelle du désastre de Sedan. Lorsque la Chambre fut envahie, au 4 septembre, Gambetta était personnellement si éloigné de vouloir la proclamation de la République, et si peu disposé à laisser la révolution s'accomplir, qu'il fit des efforts manifestes pour tenir tête à la foule qui avait pénétré dans les tribunes, et qui criait : *La déchéance ! La déchéance ! Vive la République !* — « Ecoutez, messieurs, dit-il, je ne puis entrer en dialogue avec chacun de vous. Laissez-moi expliquer librement ma pensée. (*Parlez, Parlez !*) Eh bien, ma pensée la voici : c'est qu'il incombe aux hommes qui siègent sur ces bancs de reconnaître que le pouvoir qui a attiré tant de maux sur le pays est déchu, et à vous, messieurs, de faire que cette déclaration qui va sans doute être rendue n'ait pas l'apparence d'une déclaration dont la violence aurait altéré le caractère. Par conséquent il y a deux choses à faire : la première, c'est que les représentants reviennent prendre leur place ; la seconde, c'est que la séance ait lieu dans les conditions ordinaires, afin que, grâce à la liberté de discussion, la décision qui va être rendue soit absolument de nature à satisfaire la conscience française. » (Une voix : *La déchéance ! on ne la discute pas ! Nous la voulons !*) Gambetta reprit : « Donnons le spectacle de l'union et du calme. C'est au nom de la patrie comme au nom de la liberté politique que je vous adjure d'assister avec calme au retour des députés sur leurs bancs. » Mais cette résistance fut impuissante contre le flot montant de la colère et de l'inquiétude accru par le nombre toujours plus considérable des envahisseurs et par les lenteurs de la commission de déchéance. Le président, M. Schneider, après avoir affirmé « le patriotisme de M. Gambetta », crut prudent de lever la séance, de quitter le fauteuil et de sortir de la salle. Ce fut alors que Gambetta, ayant à côté de lui M. de Kératry, se décida à prononcer la « déchéance de Louis-Napoléon Bonaparte et de sa dynastie ». Puis il se rendit, accompagné d'une foule immense et entouré de gardes nationaux, à l'Hôtel de Ville, où il retrouva Jules Favre, Ernest Picard, MM. Jules Ferry, Jules Simon, de Kératry, etc. Membre du gouvernement de la Défense nationale constitué par les députés de Paris à l'exception de Thiers, Gambetta reçut en outre le portefeuille de l'Intérieur ; en cette qualité, il télégraphia immédiatement aux préfets et aux sous-préfets que la déchéance de l'empire avait été proclamée au Corps législatif et la République à l'Hôtel de Ville, adressa diverses circulaires aux administrateurs provisoires et aux préfets des départements, et fit afficher dans Paris plusieurs proclamations jusqu'au jour où le cercle d'investissement s'étant rétréci autour de la ville, le gouvernement pensa à envoyer le jeune ministre de l'Intérieur auprès de la délégation de Tours, composée de Crémieux, Glais-Bizoin et Fourichon, afin de donner une impulsion nouvelle à l'organisation de la défense. Le 7 octobre, Gambetta, accompagné de M. Spuller, se rendit sur la place

Saint-Pierre, à Montmartre, et prit place dans la nacelle du ballon *L'Armand-Barbes*, qui franchit les lignes ennemies, et toucha terre à Epineuse, près de Montdidier (Somme), d'où Gambetta se rendit à Amiens, puis à Rouen. Il était à Tours le 9 octobre. Aussitôt il lança une proclamation nouvelle, adressée aux « citoyens des départements », et qui commençait ainsi : « Par ordre du gouvernement de la République j'ai quitté Paris pour venir vous apporter, avec les espérances du peuple renfermé dans ses murs, les instructions et les ordres de ceux qui ont accepté la mission de délivrer la France de l'étranger... » Suivait un tableau exagéré des moyens de défense dont Paris disposait. Ministre de l'Intérieur depuis le 4 septembre, il avait joint à ces fonctions, dès son arrivée à Tours, celles de ministre de la Guerre, et il s'attira ainsi ce nom de « dictateur » qui lui est resté et qui n'était pas pour lui déplaire. Il déploya dans ce rôle multiple une activité fiévreuse dont les résultats furent très discutés. Les partisans de Gambetta se plurent à vanter l'ardeur de son patriotisme et la sincérité de ses tentatives pour relever les courages abattus. Parmi ses adversaires, les conservateurs reprochèrent au chef de la délégation la confusion et le désordre introduits dans l'administration et dans le fonctionnement des pouvoirs publics, et surtout la prédominance de l'élément civil sur l'élément militaire, tandis que les républicains les plus avancés condamnaient un système de défense qui n'avait point fait appel à la Révolution pour sauver la patrie et qui avait accordé aux modérés la révocation des préfets Esquiros et Duportal. Quoi qu'il en soit, les décrets du gouvernement de Tours se succédèrent rapidement avec la collaboration de M. de Freycinet (*P. ce nom*), délégué à la guerre; on s'efforça de suppléer à l'absence de soldats, de munitions, d'armes et de cartes; on fit venir par mer les fusils et les cartouches, on mit des troupes en ligne, on réorganisa l'armée de la Loire. Le général d'Aurelle de Paladines fut placé à la tête du 15^e corps, le général Pourcet eut le commandement du 16^e, et l'on songea à prendre l'offensive. Le 26 octobre, à la suite de deux conférences tenues entre les généraux d'Aurelle, Martin des Pallières, Pourcet, Borel et les membres de la délégation, il fut convenu que le mouvement commencerait le lendemain. Mais le lendemain, le général d'Aurelle télégraphia à Tours que l'expédition n'aurait pas lieu. Le bruit de la reddition de Metz s'était répandu. Ce désastre inspira à Gambetta une nouvelle proclamation : « Français ! Elevez vos âmes et vos résolutions à la hauteur des effroyables périls qui foudrent sur la patrie. Il dépend encore de nous de laisser la mauvaise fortune et de montrer à l'univers ce qu'est un grand peuple qui ne veut pas périr, et dont le courage s'exalte au sein même des catastrophes. Metz a capitulé. Un général sur qui la France comptait, même après le Mexique, vient d'enlever à la patrie en danger plus de cent mille de ses défenseurs. Le maréchal Bazaine a trahi. Il s'est fait l'agent de l'homme de Sedan, le complice de l'envahisseur, et, au milieu de l'armée dont il avait la garde, il a livré, sans même essayer un suprême effort, cent vingt mille combattants, vingt mille blessés, ses fusils, ses canons, ses drapeaux et la plus forte citadelle de la France, Metz, vierge, jusqu'à lui, des souillures de l'étranger. »

Après l'inutile victoire de Coulmiers, nouvelle proclamation, qui ne fut pas suivie d'une action décisive. On a dit que des divergences

de vnes sur la conduite de la guerre séparèrent alors les chefs militaires et l'autorité civile; que Gambetta aurait voulu que la marche en avant fût opérée à la fin d'octobre. Ce qu'il y a de certain, c'est que les revers qui accablèrent l'armée de la Loire, quand Frédéric-Charles eut fait sa jonction avec les Bavaïois, rendirent bientôt la situation désespérée. Gambetta crut pouvoir annoncer à la France que l'armée de Paris, après avoir passé la Marne, était campée à Epinay-sur-Orge, au delà des lignes prussiennes, et occupait Longjumeau, l'Hay, Chevilly! Mais il se trompait: l'armée n'avait même pu se maintenir à Champigny, et c'était à Epinay-lez-Saint-Denis qu'avait eu lieu le petit engagement, origine de cette grave méprise. Orléans repris par les troupes allemandes (4 décembre), Gambetta se rendit à Bourges, en annonçant le dessein de former une nouvelle armée qui devait être confiée à Bourbaki, et destinée à opérer dans l'Est; malheureusement il était trop tard. De Bourges, il se dirigea sur Lyon. Il alla ensuite à Bordeaux, où s'était transportée la délégation de Tours (27 décembre). Le 21 janvier, il rejoignit Faidherbe à Lille. La capitulation de Paris et l'armistice le surprirent au moment où, d'après ses partisans, il était encore en droit d'espérer la victoire. D'autres lui ont reproché de n'avoir pas poussé réellement jusqu'aux limites extrêmes la guerre « à outrance » proclamée par lui-même. Gambetta protesta, d'ailleurs, contre la conclusion de l'armistice. Son dernier acte, comme « dictateur », fut le décret par lequel, en appelant les citoyens au scrutin pour l'élection d'une Assemblée nationale chargée de décider la paix ou la guerre, il frappait d'inéligibilité tous ceux qui avaient exercé sous l'Empire les fonctions de ministre, de sénateur, de conseiller d'Etat, ou qui avaient été candidats officiels. M. de Bismarck ayant réclamé contre cette mesure au nom de la liberté des élections stipulée par l'armistice, Gambetta reçut du gouvernement de Paris l'injonction de rapporter le décret, et il donna alors sa démission, cédant la place à M. Jules Simon, chargé de faire exécuter le décret de convocation tel qu'il avait été accepté par le gouvernement. La dissolution des conseils généraux élus sous l'administration impériale fut, d'autre part, presque désavouée par le gouvernement central. Le dictateur de Tours, redevenu homme privé, fut élu, le 8 février 1871, représentant à l'Assemblée nationale par huit départements: 1° par les Bouches-du-Rhône, le 2° sur 11, avec 62,235 voix (75,803 votants, 140,189 inscrits); 2° par la Meurthe, le 5° sur 8, avec 48,452 voix (83,223 votants, 120,231 inscrits); 3° par la Moselle, le 2° sur 9, avec 55,020 voix (76,631 votants, 89,850 inscrits); 4° par le Bas-Rhin, le 8° sur 12, avec 56,721 voix (101,741 votants, 145,183 inscrits); 5° par le Haut-Rhin, le 5° sur 11, avec 52,917 voix (64,128 votants, 123,622 inscrits); 6° par la Seine, le 3° sur 43, avec 202,399 voix (328,970 votants, 547,859 inscrits); 7° par Seine-et-Oise, le 11° et dernier, avec 18,537 voix (53,390 votants et 123,875 inscrits); 8° par le Var, le 2° sur 6, avec 30,277 voix (41,928 votants, 89,418 inscrits). Le même jour, il échouait dans la Charente-Inférieure, la Haute-Garonne, la Gironde, l'Hérault et le Lot. Enfin, quelques jours après, le 17 février 1871, il fut encore élu par le département d'Alger, qui lui donna 12,300 voix sur 32,657 inscrits, et par le département d'Oran avec 5,993 voix sur 10,167 inscrits. Gambetta opta pour le Bas-Rhin, et, aussitôt que commença la discussion relative aux préliminaires du traité

de paix, il se prononça dans les bureaux de l'Assemblée de Bordeaux contre les clauses de ce traité. Il fit une interpellation à ce sujet, désapprouva le résultat des négociations, et s'associa à la déclaration des représentants de l'Alsace et de la Lorraine, qui se retirèrent devant le vote de la paix imposée par la Prusse. Une recrudescence de laryngite, coïncidant avec l'insurrection du 18 mars 1871, détermina Gambetta à se rendre à Saint-Sébastien (Espagne), où il attendit tranquillement la victoire du gouvernement de Thiers sur la Commune. Lors des élections complémentaires du 2 juillet 1871, il rentra dans la politique active, comme l'élu de trois départements: 1° les Bouches-du-Rhône, où il passa, le 2° sur 7, avec 45,821 voix (75,000 votants, 149,670 inscrits); 2° la Seine, où il obtint, le 7° sur 21, 118,327 voix (290,823 votants, 458,774 inscrits); 3° le Var, qui lui donna 29,528 voix (50,812 votants, 89,095 inscrits). Héchoûa, en même temps, dans la Seine-Inférieure, avec 12,787 voix (115,759 votants). Gambetta reprit sa place à gauche, à l'Union républicaine de l'Assemblée qui siégeait maintenant à Versailles. Au début, pendant l'année 1872, il parut assez rarement à la tribune, mais en revanche il se prodigua dans une série de harangues: au banquet commémoratif de la défense de Saint-Quentin, le 17 novembre 1871; à Angers, le 7 avril 1872; au Havre, le 18 avril 1872; à Paris, en réponse à l'adresse des députés de l'Alsace, le 9 mai; à Versailles, pour l'anniversaire du général Hoche, le 24 juin; à la Ferté-sous-Jouarre, pour l'anniversaire du 14 juillet; à Grenoble, le 26 septembre; enfin en Savoie (septembre et octobre), à Firminy, à Chambéry, à Albertville, à Pontcharrat, à Annecy. Il s'attacha, dans ces tournées, à développer les idées et la doctrine qu'il entendait faire prévaloir dans le parti républicain, à prouver un jour que « le parti de la Révolution française n'est point l'ennemi de la propriété, lui qui l'a introduite dans le monde français! » un autre jour qu'il fallait satisfaire aux aspirations de ces « nouvelles couches sociales », de cette génération neuve, propre aux affaires, entrée dans la politique après la chute de l'Empire. Son voyage en Savoie fut surtout marqué par des ovations répétées. A Angers et au Havre, il soutint avec force le projet de dissolution de l'Assemblée nationale. Le 9 novembre 1871, il fonda le journal la *République française*, dont il prit la direction politique, et où il eut pour collaborateurs à l'origine, MM. Spuller, Challemel-Lacour, Allain-Targé, Ranc, Floquet, Isambert, Antonin Proust, etc. A l'Assemblée même, il prit la parole pour répondre au rapport de la commission des marchés conclus pendant la guerre; puis, le 14 décembre 1872, il fit un grand discours sur la question de la dissolution, discours que la majorité conservatrice interrompit bruyamment. Le gouvernement ayant déclaré, à l'occasion du récent message de Thiers, qu'il fallait organiser la République, Gambetta en prit texte, le 28 février 1873, pour examiner l'œuvre de la commission des Trente, nommée par l'Assemblée dans une vue hostile à la politique présidentielle; il s'éleva alors contre la création, qu'il devait appuyer plus tard, d'une Chambre haute proposée par la commission comme « une Chambre de résistance aux entraînements possibles d'une première Assemblée ». — « De résistance à quoi? demanda-t-il; à une Chambre souveraine, à la souveraineté nationale? » En 1873, il donna son adhésion à la candidature Barodet, dont M. Ed. Portalis,

directeur du *Corsaire*, avait eu le premier l'idée; il la fit adopter dans une réunion privée tenue à Belleville le 22 avril, et contribua à son succès. Vint la journée du 24 mai. Gambetta vota contre la chute de Thiers et entreprit la lutte contre le « gouvernement de combat ». Au mois de juin, lors du nouvel anniversaire de Hoche, il apprécia la crise que traversait le pays, et se déclara confiant dans le jugement de l'opinion. Vers le même temps, il attaqua à l'Assemblée M. Boulé, ministre de l'Intérieur, et donna lecture d'une circulaire par laquelle le gouvernement demandait aux préfets « à quel prix ils pourraient acheter les journaux de province avec de la prudence et de l'habileté ». Un mois après, le 12 juillet M. de Kerdel ayant mis en cause le discours de Gambetta à Grenoble, Gambetta fut amené à s'expliquer sur le mot de *couches sociales* dont il avait fait usage, et protesta qu'il n'était nullement un homme de chimères et d'utopies. Adversaire de la loi des maires, de l'état de siège, du septennat, il réclama la pratique du droit de réunion, parla (1874) contre le régime de la presse, sur la loi électorale politique, et eut une grande part au renversement du cabinet de Broglie. Le 9 juin suivant, M. Girerd lut à la tribune une pièce constatant l'existence d'un comité central bonapartiste; Gambetta se hâta d'interpeller le gouvernement, et de mettre en lumière la complicité, révélée par le document, de certains agents de l'Etat en faveur du parti impérialiste. Son discours souleva une tempête. M. Rouher riposta par des récriminations contre le 4 septembre et prit à partie Gambetta, qui provoqua un nouveau tumulte en s'écriant : « Il est des hommes à qui je ne reconnais ni titre ni qualité pour demander des comptes à la révolution du 4 septembre : ce sont les *misérables* qui ont perdu la France ! » Le lendemain 10 juin, un Corse, ancien officier de la garde impériale, voulut tirer vengeance de cette apostrophe; il attendit Gambetta à la gare Saint-Lazare au moment du départ du train parlementaire, et se jeta sur lui le poing levé. A la fin de l'année 1874, Gambetta, dont l'ascendant sur ses collègues des gauches était considérable, et qui en avait déjà profité pour les décider, quelle que fût leur nuance, à soutenir le gouvernement de Thiers dans la fondation d'une république conservatrice, commença toute une campagne de négociations avec le centre droit pour aboutir à une transaction sur le vote des lois constitutionnelles. Puis, lorsque la majorité, après avoir voté successivement tous les articles de la Constitution, sembla se raviser en rejetant, par 367 voix contre 345, le 12 février 1875, la loi sur le Sénat, Gambetta s'élança à la tribune et adjura l'Assemblée de ne point « manquer la seule occasion peut-être de faire une République véritablement ferme, légale et modérée ». Ce discours, suivi de nouvelles négociations, détermina une partie notable du centre droit à adopter l'amendement Wallon qui, sans reconnaître formellement le gouvernement républicain, réglait le mode d'élection du président de la République, et à se rallier ensuite avec presque toute la gauche au vote définitif de la Constitution. Seuls, quelques membres de l'Union républicaine, parmi lesquels était Louis Blanc, avaient fait entendre, au nom de la tradition démocratique, une protestation qui resta sans écho dans le parlement. Dès lors, Gambetta ne cessa de pousser, autant qu'il le put, le parti républicain dans les voies de la politique de composition et de transactions qui subordonnait l'idée au

fait, les principes à l'expérience, et prenait pour règle principale : l'opportunité, — d'où le nom d'*opportunisme*, qui eut d'abord, dans la langue des partis, une signification purement ironique. Le 29 mars 1875, sur la tombe d'un républicain de la vieille école, Edgar Quinet, Gambetta essaya de démontrer la nécessité de cette ligne de conduite nouvelle; puis, dans une réunion privée à Belleville, il entreprit l'éloge anticipé du Sénat, qu'il appela « le Grand Conseil des communes françaises ». — « Voulez-vous me dire dans quel Etat de la vieille Europe on a fait, à l'usage d'une démocratie, un instrument meilleur et plus avantageux?... » Ainsi comprise, « la politique des résultats », comme l'appela encore son principal promoteur, ne laissa pas de rencontrer de vives résistances : Louis Blanc, MM. Alfred Naquet, Madiere de Montjau se mirent à la tête d'un parti *intransigeant* qui devait plus tard, en mainte occasion, faire une guerre redoutable au « gambettisme » et entraver ses combinaisons. Cependant la législature touchait à sa fin : Gambetta se mêla encore à la discussion de la loi électorale, défendit au nom de la gauche le scrutin de liste contre M. Dufaure, qui obtint le vote du scrutin d'arrondissement, et vota *contre* la loi sur l'enseignement supérieur. En février 1876, la lutte recommença pour les élections législatives. Combattu par les intransigeants, Gambetta dut se transporter à Bordeaux, à Lille, à Lyon, à Avignon, à Marseille, pour plaider en personne la cause de l'opportunisme. Répudiant la foi idéaliste des républicains de 1830 et de 1848, il avouait qu'il ne croyait qu'au relatif, à l'analyse, à l'observation, et qu'il avait mis sa politique d'accord avec sa philosophie. A l'exception d'une trentaine de républicains radicaux et socialistes qui formèrent la réunion de l'extrême-gauche, sous la présidence de Louis Blanc, la majorité de la Chambre nouvelle, élue le 20 février 1876, partagea sur ce point les idées de Gambetta. Lui-même fut nommé député : par la 1^{re} circonscription de Marseille, avec 6,358 voix (10,808 votants, 13,659 inscrits), contre 1,959 à M. Naquet, 1,483 à M. Maggiolo et 944 à M. Bourcart; par la 2^e circonscription de Lille, avec 9,108 voix (10,532 votants, 16,486 inscrits); par le 20^e arrondissement de Paris, avec 11,589 voix (14,211 votants, 18,074 inscrits), contre 1,490 à M. Donnay, candidat ouvrier, et 381 à M. Mazaroz. Il n'échoua qu'à Avignon, où il obtint 8,642 voix contre 9,846 à M. Du Demaine, légitimiste, qui fut du reste invalidé. Tandis qu'il allait soutenir sa candidature dans cette circonscription, il avait été l'objet des manifestations les plus hostiles; à Cavailon, il y eut même de graves désordres. Gambetta opta pour Paris, et, maître de la majorité nouvelle, il en ressaisit sans tarder la direction. Un biographe écrivait alors à ce propos : « Il a débuté par un coup de tonnerre dans une cave, — je veux parler de son plaidoyer pour Delescluze ; — il a continué par une série de coups d'épée dans l'eau, — ceci se rapporte à la guerre prussienne. Il pourrait fort bien finir dans un fauteuil de président, à coups de sonnette, — et en distribuant des rappels à l'ordre. » Cette curieuse prophétie, que l'événement devait réaliser, est de M. Edmond Texier (*Nouveaux portraits de Kel-Kun*, 1876). Au mois de mars 1876, le député de Belleville prit occasion de l'élection de M. de Mun pour affirmer à la tribune que les républicains n'attaquaient ni ne menaçaient la religion, et qu'il fallait distinguer entre le parti cléricale et les catholiques sincères. Il refusa son vote à la proposition d'amnistie plénière déposée par Raspail,

et n'accepta que l'amnistie partielle en trois catégories, soumise à la chambre le 19 mai par M. Margue. Il se prononça également contre l'opportunité du projet de loi de M. Laisant demandant la réduction du service militaire. Nommé membre de la commission du budget, il ne tarda pas à en devenir le président et marqua encore davantage dans son allocution le caractère modéré de la conduite qu'il préconisait. Il s'appliqua de plus en plus à se faire apprécier comme un « homme de gouvernement », et écrivit un long rapport sur les réformes à apporter dans l'assiette de l'impôt. En juillet, à propos de la nomination des maires, il retira le projet dont il était l'auteur pour ne point faire d'opposition à M. de Marcère, ministre de l'Intérieur. Son discours du 27 octobre, à Belleville, dans une réunion privée, où il rendit compte de son mandat, fut conforme à son attitude parlementaire. Il « coupa » définitivement « sa queue », suivant un mot vulgaire qui eut cours à cette époque, et s'écria : « Quelle politique avons-nous suivie ? On lui a donné des noms, on a dit que c'était une politique de transaction. Oui, car les hommes ne se gouvernent que par des transactions. » A la rentrée des Chambres, il fit voter la cessation des poursuites pour faits relatifs à l'insurrection communale, tout en repoussant encore l'amnistie, approuva la suppression des aumôniers militaires, et, le 28 décembre 1876, défendit, dans un discours qui fit sensation, les droits de la Chambre des députés en matière d'impôts, tandis que M. Jules Simon, président du conseil, soutenait les prétentions du Sénat à vouloir modifier le budget. Réélu, en 1877, président de la commission du budget, Gambetta parla, le 4 mai, sur « l'envahissement clérical » et les « menées ultramontaines », à l'occasion de l'interpellation Leblond, Laussedat et de Marcère. Il termina par ces mots : « Je ne fais que traduire les sentiments intimes du peuple de France en disant du cléricalisme ce qu'en disait un jour mon ami Peyrat : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » Peu de jours après éclatait le coup d'Etat parlementaire du Seize-Mai, qui servit singulièrement la fortune politique de Gambetta. La Chambre répondit à ce coup inattendu par une interpellation que le chef des gauches fut chargé de développer. Mais le ministère n'en tint pas compte et annonça son intention de dissoudre la Chambre. Gambetta fut alors un des auteurs principaux de la protestation des 363 députés de la majorité républicaine contre le message présidentiel. Dans la campagne qui suivit, et que les circonstances lui permirent de mener avec le concours de tous les républicains sans exception, Gambetta joua un rôle prépondérant. Le 16 juin, il répondit à M. de Fourtou, au milieu des applaudissements de la gauche et des interruptions incessantes de la droite ; puis il recommença la lutte avec une ardeur nouvelle : à Lille, il prononça ces mots, dont le retentissement fut énorme : — « Quand la France aura fait entendre sa voix souveraine, croyez-le bien, il faudra se soumettre ou se démettre ! » L'orateur fut, de ce chef, traduit en police correctionnelle, comme ayant offensé et outragé le maréchal et ses ministres, et condamné par défaut à trois mois de prison et à deux mille francs d'amende. Mais il réussit à gagner du temps et à atteindre, avant l'arrêt définitif, le moment de sa réélection. Les 363 l'emportèrent, et Gambetta fut réélu, le 14 octobre 1877, dans le 20^e arrondissement de Paris, par 13,812 voix (15,720 votants, 18,686 inscrits), contre 1,611 à M. Ferron.

Cependant le ministère tenta encore de se maintenir : la guerre reprit entre lui et la Chambre nouvelle. M. de Fourtou ayant déclaré qu'il resterait au « poste de salut » où il était placé, Gambetta se chargea encore de la réponse, après MM. Léon Renault et Jules Ferry. Cinq jours après, il fut réélu membre de la commission du budget. Le 20 novembre, il vota pour l'ordre du jour de défiance contre le ministère Rochebouët, et, le 14 décembre, il déclara que la majorité républicaine ne voterait pas le budget tant que le président de la République ne consentirait pas à rentrer dans la Constitution. Quand le maréchal eut cédé, Gambetta, après un voyage en Italie, pendant lequel il eut plusieurs entrevues avec le roi Victor-Emmanuel, prit à la Chambre une part importante aux discussions qui s'élevèrent à propos de l'invalidation des candidats officiels. En septembre 1878, dans un discours célèbre qu'il prononça à Romans, il donna un nouveau gage aux modérés en réclamant l'application pure et simple du Concordat et le maintien de l'inamovibilité de la magistrature. Il renouvela ses déclarations en faveur de la « politique de modération et de prudence », en décembre, au banquet que lui offrirent à Paris les voyageurs de commerce. Vers la même époque, il revêtit la robe d'avocat pour prêter l'appui de sa parole à son ami, M. Challemel-Lacour, diffamé par un journal. Il contribua de tout son pouvoir à l'élection de M. Jules Grévy à la présidence de la République le 30 janvier 1879, après quoi il remplaça lui-même M. Grévy à la présidence de la Chambre. En prenant possession de son fauteuil, il dit que « la République, enfin sortie victorieuse de la mêlée des partis, devait entrer dans la période organisatrice et créatrice ». Il éprouvait en même temps le besoin de se défendre une fois de plus, dans une déclaration faite à l'ancien comité de son collège électoral de Belleville, de « l'esprit d'impatience et de témérité ». Exerçant alors sur la majorité parlementaire comme sur les ministres une action considérable, que son caractère « occulte » rendait d'autant plus redoutable à ses adversaires, il eut, par ses conseils et par ses discours, la plus grande part aux événements politiques qui s'accomplirent de 1879 à 1881. Son allocution présidentielle, à la rentrée de novembre 1879, insista sur la nécessité d'écartier les luttes irritantes et stériles et de consacrer uniquement « aux affaires » la session extraordinaire qui s'ouvrait : « Vous avez, dit-il, préparé, amassé bien des matériaux de reconstruction, vous avez élaboré bien des projets. Il faut aboutir. » A la rentrée de janvier 1880, Gambetta, que la presse intransigeante battait rudement en breche, n'obtint pour la présidence que 259 voix contre 40 bulletins blancs sur 308 votants. Ce chiffre n'atteignant pas la moitié plus un du nombre total des députés, on se demanda s'il conserverait le fauteuil dans ces conditions : il le conserva. Rallié ensuite, peu de temps avant la célébration de la fête nationale du 14 juillet, à l'idée de l'amnistie plénière, dont il jugea habile d'enlever la revendication aux républicains socialistes lors des élections générales prochaines, Gambetta quitta son siège de président afin de défendre lui-même, à sa façon, l'amnistie devant la Chambre. Il invita ses collègues à débarrasser le pays de « ce ballon de guerre civile », et conclut : « Il faut que vous fermiez le livre de ces dix années, que vous mettiez la pierre tumulaire de l'oubli sur les crimes et sur les vestiges de la Commune, et que vous disiez à tous, à ceux-ci dont on

déplore l'absence et à ceux-là dont on regrette quelquefois les contradictions et les désaccords, qu'il n'y a qu'une France et qu'une République. » L'amnistie fut votée par 312 voix contre 136. Peu de temps après le 14 juillet 1880, le président de la République fit, en compagnie de Gambetta et de M. Léon Say, président du Sénat, le voyage de Cherbourg, au cours duquel le président de la Chambre ne s'effaça pas toujours avec une suffisante modestie devant le chef de l'Etat. Il protesta, d'ailleurs, contre les accusations de dictature dont il était l'objet, et affecta de rappeler son origine : « Je suis sorti des rangs les plus humbles de la démocratie ; je lui appartiens tout entier, et j'entends être son serviteur à mon rang et à ma place. » Certaines déclarations relatives à la politique extérieure, à l'organisation militaire, à la « justice immanente » qui doit régler les différends internationaux, furent de nature à ébranler l'opinion publique. Au mois d'août suivant, le ministre Freycinet s'étant retiré, Gambetta résista aux sollicitations de la presse républicaine qui le mettait en demeure de prendre à la fois l'exercice et la responsabilité du pouvoir. Ce fut M. Jules Ferry qui devint président du Conseil. L'opposition intransigeante, renforcée par plusieurs ex-communalistes, que l'amnistie avait rendus à la politique militante, redoubla alors d'intensité contre lui. Les journaux radicaux et socialistes lui reprochèrent à l'envi son luxe au Palais-Bourbon, et la « baignoire d'argent » dont il faisait usage, après le duc de Morny, devint aussi légendaire que le nom et les appointements du « chef de bouche » du président de la Chambre. Maintenu au fauteuil par 262 voix (janvier 1881), Gambetta se vit en butte aux attaques les plus vives ; lorsque la question grecque vint sur le tapis (février), ce fut lui personnellement qu'on accusa de vouloir entraîner la France à des aventures, afin de consolider son pouvoir personnel. On interpréta encore comme une menace de plébiscite et de coup d'Etat la résolution qu'il exprima de s'imposer la plus grande réserve « jusqu'au jour où il conviendrait au pays de le désigner nettement pour remplir un autre rôle ». Cette même année, Gambetta mit tout en œuvre pour tâcher d'obtenir le rétablissement du scrutin de liste, dans l'espoir qu'il en sortirait une majorité plus homogène et surtout plus « disciplinée ». Il pensa un moment obtenir gain de cause, mais il échoua pourtant au Sénat, dont 148 membres contre 114 repoussèrent ce scrutin. La convocation des électeurs pour le 21 août 1881 fut le signal d'une lutte encore plus acharnée entre l'opportunisme et l'intransigeance, et Gambetta, qui persista à vouloir se représenter à Belleville, put mesurer, le jour de la fameuse réunion de la rue Saint-Blaise, tout le terrain qu'il avait perdu : violemment irrité par les protestations bruyantes qui l'accueillirent, il s'oublia jusqu'à traiter « d'esclaves ivres » ses contradicteurs. Candidat dans les deux circonscriptions du 20^e arrondissement, il ne put se faire élire que dans la 1^{re}, par 4,526 voix (8,914 votants, 11,419 inscrits), contre 3,528 voix à M. Sigismond-Lacroix, radical intransigeant, et 387 à M. Jance. La seconde donna la majorité à M. Tony Révillon, intransigeant. Président « provisoire » de la Chambre nouvelle, sur laquelle son autorité se trouvait singulièrement diminuée, il parvint cependant à maintenir pour quelque temps au pouvoir le cabinet Jules Ferry, en décidant la Chambre à ratifier les clauses du traité franco-tunisien. Mais bientôt le ministère fut obligé de donner sa démission,

et Gambetta, dont l'ordre du jour dans la discussion des affaires tunisiennes avait été adopté par la majorité, se trouva cette fois appelé à prendre le pouvoir. Après quatre jours de démarches, pendant lesquelles la presse opportuniste ne cessa d'annoncer la constitution d'un « grand ministère » composé de toutes les illustrations du pays, Gambetta, se réservant le portefeuille des Affaires étrangères, désigna pour ses collaborateurs : le général Campenon, MM. Gougeard, Paul Bert, Cazot, Allain-Targé, Waldeck-Rousseau, Devès, Rouvier, Raynal, Cochery, Antonin Proust. M. Spuller fut le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères (14 novembre 1881). Une certaine déception suivit la proclamation de ces noms. Le cabinet Gambetta fut accueilli avec plus de faveur à l'étranger qu'en France, et tandis que le *Times* écrivait qu'il ferait époque dans l'histoire contemporaine, la majorité parlementaire lui montra dès le début de la défiance et presque de l'hostilité. En décembre, elle ne vota qu'à contre-cœur les crédits relatifs aux ministères nouvellement créés. Elle n'apporta pas plus d'empressement à approuver la conduite du gouvernement dans les affaires tunisiennes, et, finalement, lorsque Gambetta s'obstina à réclamer la révision partielle de la Constitution et le rétablissement du scrutin de liste, elle vota contre lui et l'obligea à quitter le pouvoir (29 janvier 1882). Gambetta reprit à la gauche de la Chambre sa place de député. Le ministère Freycinet, qui le remplaça aux affaires, ne le compta point parmi ses partisans : il se prononça en termes virulents, le 1^{er} juin 1882, contre l'attitude de son successeur à propos de la question égyptienne, et lui reprocha de « livrer à l'Europe le secret de ses faiblesses. » Les amis de Gambetta préparaient son retour au pouvoir et escomptaient déjà son avènement à la présidence de la République, lorsqu'un accident, dont les circonstances sont restées mystérieuses, amena sa mort. Suivant le récit pour ainsi dire officiel qui fut publié après l'événement, Gambetta, qui se trouvait ce jour-là dans sa maison de campagne des Jardies (la maison du jardinier de Balzac) à Ville-d'Avray, se serait blessé lui-même à la main en maniant un revolver à bascule construit sur un nouveau modèle et dont il désirait faire l'expérience. La balle pénétra sous la peau parallèlement au tissu superficiel, et suivit un peu obliquement le trajet des gaines musculaires ; elle ressortit à cinq centimètres environ du poignet et à la partie interne du bras. Une amie, dont le nom se trouva mêlé aux commentaires du public et aux différentes versions qui circulèrent alors, donna les premiers soins au blessé, que pensèrent ensuite les docteurs Gille, de Ville-d'Avray, et Lannelongue, de Paris. La blessure guérit assez rapidement sans suppuration. Mais l'état général du malade, peu satisfaisant depuis plusieurs années, détermina une inflammation dont les médecins ne purent se rendre maîtres. Le 31 décembre 1882, un peu avant minuit, il rendit le dernier soupir. Ses obsèques eurent lieu à Paris, avec une pompe extraordinaire, aux frais du trésor public. Une foule considérable se pressa sur le parcours du cortège jusqu'au cimetière du Père-Lachaise, où des discours furent prononcés par MM. Henri Brisson, président de la Chambre, Devès et Cazot au nom du gouvernement, le général Billot, ministre de la Guerre, au nom de l'armée, Falateuf au nom du barreau de Paris, Métivier au nom du comité de Belleville, Isambert et Chauffour. Après la cérémonie, le corps fut transporté à

Nice. Les amis de Gaubetta lui ont fait élever par souscription nationale un monument commémoratif sur la place du Carrousel, à Paris.

GAMBINI (FRANÇOIS-SÉBASTIEN), député au Corps législatif en l'an XII, né à Baldichieri (Italie) le 14 décembre 1759, mort à une date inconnue, était avocat dans sa ville natale. Il remplit les fonctions de chef de division au contrôle général des finances du roi de Sardaigne, et fut membre de la Consulta du Piémont. Élu (2 fructidor an XII), par le Sénat conservateur, député du département du Tanaro au Corps législatif (ce département avait pour chef-lieu Asti), Gambini, dont le mandat n'expirait qu'en 1809, siégea seulement jusqu'en 1806; c'est sans doute la date de sa mort.

GAMBON (CHARLES-FERDINAND), représentant en 1848, en 1849, en 1871, député de 1882 à 1885, né à Bourges (Cher) le 19 mars 1820, mort à Cosne (Nièvre) le 16 septembre 1887, était fils d'un marchand drapier originaire du canton du Tessin, en Suisse, et qui s'était établi à Bourges. Il fit ses études et son droit à Paris, fut reçu avocat à dix-neuf ans, prit part à la fondation du *Journal des Ecoles*, feuille démocratique du quartier latin, se lia avec Félix Pyat, son compatriote et son aîné de dix ans, dont le nom était déjà célèbre, et retourna en province, où sa famille le fit nommer (1846) juge suppléant au tribunal civil de Cosne. Il conserva, dans ces fonctions, des allures indépendantes, combattit la candidature de M. Delangle, et, partisan avoué des doctrines radicales, organisa en 1847 le banquet réformiste de Cosne, où il refusa de porter un toast au roi, et proclama la souveraineté nationale. Cette démonstration fit traduire le jeune magistrat devant la cour de cassation, qui le condamna à cinq années de suspension. Il accueillit avec enthousiasme la proclamation de la République, qu'il avait appelée de ses vœux, et fut élu, le 23 avril 1848, le 6^e sur 8, par 29,552 voix (75,213 votants, 88,295 inscrits), représentant de la Nièvre à l'Assemblée constituante. Il prit place à la Montagne et vota : contre le bannissement de la famille d'Orléans, contre le rétablissement du cautionnement, contre les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, contre le rétablissement de la contrainte par corps, pour l'abolition de la peine de mort; il leva seul la main avec Félix Pyat pour l'abolition de l'institution de la présidence de la République, et se prononça ensuite pour l'amendement Grévy, puis pour que la Constitution fût soumise à la ratification du peuple, rejeta l'ensemble de cette Constitution, fit une vive opposition au gouvernement présidentiel de L.-N. Bonaparte, et vota contre la proposition Râteau, pour l'amnistie générale, contre les crédits de l'expédition romaine, pour la mise en accusation du président et de ses ministres, pour l'abolition de l'impôt sur les boissons, etc. Réélu, le 1^{er}, par le département de la Nièvre, le 13 mai 1849, représentant du peuple à l'Assemblée législative, avec 43,413 voix (65,811 votants, 88,144 inscrits), M. Ferdinand Gambon reprit sa place à la Montagne, se signala parmi les adversaires les plus décidés de la politique de l'Élysée, et signa avec plusieurs de ses amis la protestation de Ledru-Rollin contre l'expédition de Rome, ainsi que l'appel aux armes. Il se rendit, le 13 juin 1849, au Conservatoire des Arts-et-Métiers, fut pour ce fait décrété d'accusation par autorisation de l'Assemblée, arrêté et condamné par la haute cour de Ver-

sailles à la déportation : il fut dirigé sur la prison d'Etat de Belle-Isle, et de là transféré au pénitencier de Corte, en Corse. Rendu à la liberté par l'amnistie de 1859, il rentra dans la Nièvre et s'y occupa de travaux agricoles, sans négliger la propagande républicaine. Le 19 septembre 1868 eut lieu, dans la 2^e circonscription de ce département, une élection au Corps législatif au remplacement de M. de Montjoyeux, nommé sénateur. Les adversaires intransigeants de l'Empire résolurent de se compter sur le nom de Ferdinand Gambon, qui reprit alors, comme candidat inassermé, 1,872 voix contre 15,706 au candidat officiel, le baron de Bourgoing, élu, et 3,965 à M. Girard, de l'opposition modérée. Les voix de M. Gambon furent annulées au recensement. Propriétaire d'un domaine à Léré (Cher), M. Ferdinand Gambon fit en 1869 une campagne restée célèbre pour engager les citoyens à refuser l'impôt : prêchant d'exemple, il laissa saisir par le fisc sa ferme et une de ses vaches qui fut mise en vente aux enchères publiques; mais personne dans le pays ne voulut s'en rendre acquéreur. « La vache à Gambon » fut bientôt légendaire. La *Marseillaise*, journal d'Henri Rochefort, ouvrit une souscription à cinq centimes pour racheter la vache; M. Gambon accepta la vache offerte à trois conditions : « qu'elle resterait la propriété de la République, qu'elle serait achetée sur le marché de Sancerre où avait eu lieu la vente par le fisc, et qu'elle constituerait un premier fonds de rachat pour toutes les injustices dont nos frères, les pauvres paysans, les ouvriers et les soldats, sont victimes. » (Lettre du 5 janvier 1870.) Aux élections du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale, M. Gambon fut porté sur la liste radicale de la Nièvre, et échoua avec 24,484 voix sur 64,512 votants; mais il fut élu le même jour, représentant de la Seine, le 14^e sur 43, par 136,249 voix (323,970 votants, 547,858 inscrits). Il se rendit à Bordeaux, vota et protesta contre les préliminaires de paix, et quitta bientôt l'Assemblée pour venir à Paris, dont le 10^e arrondissement l'élut membre de la Commune, le 26 mars, par 10,734 voix. Il donna le 5 avril sa démission de représentant, s'associa aux actes de la majorité de la Commune, avec laquelle il opina constamment, et devint, le 10 mai, un des cinq membres du comité de salut public, qui lança les dernières proclamations au peuple et à la garde nationale. Lorsque l'armée de Versailles eut pénétré dans Paris, M. Gambon prit un fusil, se battit sur plusieurs barricades, et, la lutte terminée, réussit à passer à l'étranger. Le conseil de guerre l'avait condamné à mort par contumace. Il se rendit à Lausanne et y vécut jusqu'à l'amnistie de 1879. De retour en France, il participa, avec Félix Pyat, à la rédaction du journal la *Commune*. Aux élections générales de 1881, il fut le candidat des démocrates-socialistes dans l'arrondissement de Cosne, où il obtint, sans être élu, 5,524 voix contre 6,842 à M. de Bourgoing, élu, et 4,671 à M. Fleury, opportuniste. Il prit sa revanche l'année suivante. Le décès de M. de Bourgoing ayant appelé de nouveau au scrutin les électeurs de cette circonscription, le 11 juin 1882, M. Ferdinand Gambon engagea encore la lutte, réunit au premier tour 5,895 voix contre 5,813 à M. A. de Bouteyre, 2,977 à M. Fleury et 727 à M. Ducoudray, et fut nommé, au scrutin de ballottage, par 8,023 voix (16,312 votants, 23,105 inscrits), contre 7,984 à M. Assézat de Bouteyre. Il prit place à l'extrême-gauche de la Chambre, vota sans exception avec le groupe intransigeant : contre les ministres